



# Froeningen

Bulletin communal d'information n°85 - Février 2019



**P.3-5**

## INAUGURATION DE LA MAIRIE RÉNOVÉE

### SOMMAIRE

**P.2**

Mot du Maire

**P.6**

École

**P.7**

Service d'aide  
à la mobilité

**P.8-9**

Budget

**P.10-11**

Urbanisme  
État civil

**P.12-15**

Journée citoyenne  
2018

**P.16-21**

Evènements

**P.22-23**

Association  
AMF

**P.24**

RISC



**Froeningoises, Froeningois,**

**Permettez-moi de vous présenter à nouveau mes meilleurs vœux pour la nouvelle année !** Puissiez-vous passer une année riche, pleine de belles rencontres, de joie, de bonheur et surtout d'avoir une excellente santé qui vous permette de réaliser vos rêves même les plus fous.

L'année 2018 était une année de changements en ce qui concerne les travaux dans notre village.

**En effet, nous avons réalisé :**

- Le marquage de sécurité sur la route départementale,
- La mise en service des feux tricolores,
- L'éclairage de l'ensemble de notre village en basse consommation (Led).

**Comme vous avez pu le constater, la mairie a eu droit à un vrai "relooking" ! L'extérieur, comme l'intérieur ont subi des transformations nécessaires pour une mise aux normes.**

**Nous en avons profité, pour effectuer :**

- la réfection de la toiture et de la façade,
- le remplacement des fenêtres et des volets,
- la rénovation intérieure.

Nous remercions tous les intervenants pour leur professionnalisme et pour le respect des délais.

**La journée citoyenne** de l'année dernière était un véritable succès et nous reconduisons cette journée pour 2019. Notez d'ores et déjà la date du 25 mai dans vos agendas !

**Nos projets pour cette année, consistent à l'étude :**

- de la piste cyclable, avec la compétence du Conseil Départemental ainsi que de la Comcom Sundgau,
- du bassin d'orage pour la protection des coulées de boue,
- de la création d'une deuxième classe pour nos enfants.

Vous trouverez en détail, dans les pages suivantes, les points importants de la vie de notre commune.

**J'adresse mes sincères remerciements** à mes adjoints et mes conseillers municipaux, au personnel communal, pour leur implication dans les projets de la commune et au service de la population.

**Un grand merci** également aux forces vives du village, qui par leur dynamisme font vivre notre commune : associations, bénévoles, enseignants, acteurs économiques.

Bonne lecture,  
**Georges HEIM**

### Hommage à Jean-Claude GIEGEL

Malgré ses différents problèmes de santé, Jean-Claude Giegel avait encore plein de projets. Il fut non seulement un élu mais un homme actif dans différentes associations et à la paroisse.

Membre du conseil municipal pendant 18 ans, de 1983 à 2001, adjoint de 1989 à 1995, il est entré au corps des sapeurs-pompiers le 1<sup>er</sup> octobre 1957 pour cesser ses activités de sapeur-pompier le 26.08.1995. En juin 1978 il devient chef de corps des sapeurs-pompiers de FROENINGEN, à la suite du décès de Charles SCHLIENGER et l'intérim d'Oscar KOENIG. Il sera nommé lieutenant honoraire à son départ en retraite.

Amoureux du terroir et de l'équité, Jean-Claude n'était paradoxalement pas nostalgique du passé, mais tourné vers l'avenir. Avec lui disparaît une belle figure de notre village, un village qu'il a toujours voulu ouvert aux autres et accueillant.

## Après plus de 8 mois, les travaux de rénovation et d'accessibilité de la Mairie de Froeningen ont pris fin.

Lors de ces travaux, le bâtiment a été mis aux normes, à savoir :

- L'accès aux personnes à mobilité réduite
- L'installation électrique
- L'installation sanitaire et de chauffage

Ces travaux vont ainsi permettre de réaliser des économies d'énergie :

- 20 cm de laine de verre pour le plancher des combles
- Le remplacement d'une vingtaine de fenêtres
- L'installation de 2 chaudières à condensation
- L'éclairage basse consommation

Le montant total des travaux s'élève à environ 550 000€. Nous attendons encore quelques subventions de différents organismes.

C'est à l'occasion de la cérémonie des « Vœux du Maire », le dimanche 13 janvier dernier, que la Mairie rénovée a été inaugurée, en présence de nombreux villageois, des représentants de la Gendarmerie, des Brigades Vertes et des Sapeurs-Pompiers, de présidents d'associations, d'artisans, de commerçants, d'exploitants agricoles et de Monsieur le Curé.

Pour le coupé de ruban, Georges Heim était accompagné de Sabine DREXLER, conseillère départementale, Michel WILLEMANN, président de la Communauté de Communes Sundgau et de Jean-Luc REITZER, Député.





**TRAVAUX SUR  
LA FAÇADE ET  
LA TOITURE**

**CAVE ET CHAUDIÈRE**



**COULOIR ET SANITAIRES**



## SALLE DU CONSEIL



AVANT



APRÈS



### L'ARCHITECTE, LES BUREAUX D'ÉTUDES ET INTERVENANTS

**Mme Bader**  
Architecte

**CEDER**  
Bureau d'études  
pour la structure

**BEER**  
Bureau d'étude pour  
l'installation électrique

**WEST**  
Bureau d'étude en génie  
climatique

**APAVE,**  
pour la coordination  
et la sécurité

### LES ENTREPRISES AYANT EFFECTUÉ LES TRAVAUX

Lot 2 - Démolition / Gros œuvres	ALTKIRCH CONSTRUCTION
Lot 3 - Echafaudage	ECHAPRO
Lot 4 - Charpente	BOIS ET TECHNIQUE
Lot 5 - Traitement de charpente	DGRG
Lot 6 - Couverture Zinguerie	CCR SCHMITT
Lot 7 - Enduits extérieurs	VLYM
Lot 8 - Menuiserie extérieurs PVC Alu	KLEINHENNY
Lot 9 - Plâtrerie isolation	UPC
Lot 10 - Electricité	HM ELECTRICITE
Lot 11 - Chauffage VMC Sanitaire	NATURE ENERGIE France
Lot 12 - Chape Carrelage	MULTISOL
Lot 13 - Menuiserie intérieure	MEISTER MENUISERIE
Lot 14 - Serrurerie	KLEIBER
Lot 15 - Peintures intérieures	UPC
Lot 16 - Mobilier salle de conseil	ESPACE BUREAU

## Une belle année à l'école de Froeningen...

En 2018, les 17 élèves de la classe unique ont participé à de nombreux projets : concours de dessin avec l'association Arts et Musique d'Illfurth, vidange de l'étang de Froeningen avec l'association de pêche, sortie à Bâle, spectacle au cirque Arlette Grüss, réalisation d'un potager à l'école, fabrication de volcans, etc.



### Rentrée 2018-2019

Pour la rentrée 2018/2019, ce sont 22 élèves qui composent la classe unique :

- 4 élèves en classe de CP
- 5 élèves en classe CE1
- 6 élèves en classe de CE2
- 3 élèves en classe de CM1
- 4 élèves en classe de CM2



## Manifestation pour l'ouverture d'une seconde classe : nos enfants ne sont pas des pions !

Pour la rentrée prochaine les effectifs scolaires seront de 30 enfants. Avec l'aménagement de deux lotissements, la construction de petits collectifs, la réhabilitation d'anciennes maisons, de nouvelles familles se sont installées dans notre village. Les effectifs augmentent d'année en année. Nous enregistrons, par ailleurs, une moyenne de 7 naissances par an avec un pic de 15 naissances en 2017.

L'hypothèse d'une classe unique n'est plus envisageable avec tant d'enfants. Nous avons ainsi demandé l'ouverture d'une seconde classe.

L'inspection académique de Colmar, dans ses propositions de carte scolaire pour la rentrée 2019, souhaite maintenir une classe en école élémentaire dans le village voisin en y adjoignant les enfants de notre commune et ne tient donc pas compte de notre demande.

**Il n'est pas envisageable, ni pour les élus, ni pour les parents d'élèves de délocaliser les enfants.**

**Affaire à suivre...**



## SERVICE D'AIDE À LA MOBILITÉ

La Communauté de Communes Sundgau (CCS) met en place un service de transport à la demande pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

### Le service est destiné :

- aux personnes âgées de 75 ans ou plus
- aux personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie disposant de la carte mobilité à inclusion avec un taux d'incapacité d'au moins 80%
- aux personnes majeures momentanément dans l'incapacité de conduire (pour les rendez-vous médicaux uniquement)

Le service fonctionne du lundi au vendredi en horaire continu de 7h00 à 19h00, hors jours fériés.

Les déplacements sont autorisés dans le périmètre de la Communauté de Communes Sundgau ainsi que vers

les hôpitaux et cabinets médicaux spécialisés de MULHOUSE et de SAINT-LOUIS, et les établissements pour personnes âgées de BELLEMAGNY, BRÉCHAUMONT, DANNEMARIE, SEPPOIS-LE-BAS et de la région mulhousienne (HEIMSBRUNN, MULHOUSE).

Le service est limité à 25 trajets aller/retour par an.



Communauté de Communes  
**Sundgau**

### Service d'AIDE à la MOBILITÉ

**Pour QUI ?**

- Les personnes âgées de **75 ans ou plus**
- Les personnes en situation de **handicap** (sous conditions)

habitant le territoire de la **ComCom SUNDGAU**.

**POUR ADHÉRER AU SERVICE CONTACTER VOTRE COM COM**  
**03.89.08.36.20**  
accueil@cc-sundgau.fr

Usager	Tarif Aller	Tarif A/R
0-10 Km	5 €	10 €
11-20 Km	9 €	18 €
21-30 Km	13 €	26 €
> 30 Km	15 €	30 €

## RÉSERVEZ VOTRE COURSE

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

**TRANSPORTS ADAPTÉS**

**moveo**  
09.82.55.00.30  
contact@moveo.online

Trajets uniquement au sein de la communauté de communes SUNDGAU

- Hôpitaux et cabinets médicaux spécialisés de Mulhouse et de Saint Louis
- EHPAD Mulhouse/Sud Alsace



Municipalités sur la carte : Hochstatt, Froeningen, Spechbach, Illfurth, Saint-Bernard, Luemswiller, Tagolsheim, Heidwiler, Walheim, Aspach, Obermorschwiller, Carspach, Altkirch, Emlingen, Helwiler, Wittersdorf, Tagsdorf, Hausgauen, Schwoben, Franken, Hirtzbach, Hirsingue, Bettendorf, Willer, Hundsbach, Jettingen, Heimersdorf, Illtal, Steinsoultz, Ruederbach, Waldighoffen, Muespach, Bisel, Feldbach, Riespach, Durmenach, Warentzhouse, Muespach-le-Haut, Linsdorf, Bettlach, Koestlach, Vieux-Ferrette, Bouxwiller, Fislis, Moernach, Ferrette, Durlinsdorf, Bendorf, Sondersdorf, Oltingue, Raedersdorf, Liebsdorf, Courtavon, Winkel, Ligsdorf, Lutter, Wolschwiller, Levoncourt, Oberlargo, Lucelle, Kiffis.

## BUDGET 2018

Sous la présidence du Maire Georges Heim, lors de la séance du 12 avril 2018, le 1er Adjoint Franck Romann, adjoint aux finances, a proposé le vote du budget 2018 de notre commune au conseil municipal. Il fût adopté à l'unanimité.

### COMPTES 2017

OPÉRATIONS EN €	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DÉPENSES	424 031,36	347 518,16	771 549,52
RECETTES	441 208,86	188 016,66	629 225,52
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	+ 17 177,50	- 159 501,50	- 142 324,00
REPORT DE 2016	+ 409 393,88	- 72 389,89	+ 337 003,99
RÉSULTAT CUMULÉ	+ 426 571,38	- 231 891,39	+ 194 679,99

### LES TAUX 2018

Après étude des documents budgétaires par la commission des finances, réunie en date du 5 avril 2018, et présentation faite par Franck ROMANN, adjoint chargé des finances, le conseil municipal décide d'augmenter les taux des quatre taxes directes locales de 3 % pour 2018.

Montants en €	Taux 2017	Bases 2018	Taux 2018	Montant attendu
<b>Taxe d'habitation</b>	14,72	1 143 000	15,16	173 278,80
<b>Taxe foncière sur le bâti</b>	9,2	761 200	9,48	72 161,76
<b>Taxe foncière non bâti</b>	78,13	18 829	80,47	19 393,27
<b>CFE</b>	22,13	56 676	22,13	-
<b>TOTAL PRODUIT FISCAL</b>				264 833,83
<b>ALLOCATIONS COMPENSATRICES</b>				+ 6 544
<b>PRÉLÈVEMENT GIR (Garantie Individuelle de Ressources)</b>				- 41 284

### LES PRÉVISIONS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNÉE 2018

Montants en €		BP 2017	VOTE 2018
<b>Chap. 70</b>	Produits des services	8 727,12	8 642,01
<b>Chap. 73</b>	Impôts et taxes	274 700	302 834
<b>Chap. 74</b>	Dotations et participations	66 309	69 544
<b>Chap. 75</b>	Autres produits gestion cour.	8 780	500
<b>Total recettes</b>		358 516,12	381 520,01
<b>ÉXCÉDENT antérieur reporté</b>		409 393,88	194 679,99
<b>TOTAL RECETTES</b>		767 910	576 200



## LES PRÉVISIONS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ANNÉE 2018

Subvention		Recettes en €	
Déficit invest. 2017	231 891,39	Affectation résultat (1068)	231 891,39
Remboursement du capital des emprunts	65 000	Fonds de comp. TVA	84 608,61
Création bâtiment communal	200 000	Vente terrain	200 000
Caution	565	Taxe d'aménagement	10 600
Eclairage	47 000	Subvention	15 000
		Emprunt	350 000
Rénovation extérieure	3 543,61	Subvention	80 900
Accessibilité Mairie	488 000	Subvention	55 000
		Vente véhicule sapeurs pompiers	8 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 036 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 036 000</b>

## VUE GÉNÉRALE BUDGET 2018

OPÉRATIONS EN €	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DÉPENSES	576 200	1 036 000	1 612 200
RECETTES	576 200	1 036 000	1 612 200

## URBANISME

### PERMIS DE CONSTRUIRE

- SCI MSC : modification du permis de février 2015 - rue des Mérovingiens
- M RODI - M<sup>me</sup> DI FABIO : construction d'une maison individuelle - rue des Romains
- M et M<sup>me</sup> AS SELMANI : construction d'une maison individuelle - rue du Panorama
- M CARON - M<sup>me</sup> TSCHIEB : construction d'une maison individuelle - rue de l'Eglise
- M SITTER- M<sup>me</sup> DREYER : construction d'une maison individuelle - rue des Pâtures
- M INTERING Stève - M<sup>me</sup> LIM Sophie : construction d'une maison individuelle - rue des Pâtures
- M WYBRECHT Denis : construction d'une maison individuelle - rue du Panorama
- M KROENER - M<sup>me</sup> MAILLARD : construction d'une maison d'habitation - rue des Romains
- M et M<sup>me</sup> CEFCI Irfan : construction d'une maison individuelle - rue des Perdrix
- M et M<sup>me</sup> ELIBOL Rasit : construction d'une maison d'habitation - 35, rue de Galfingue

### PERMIS D'AMÉNAGER

- Sovia : projet de lotissement de 21 parcelles "Grossacker II" - Rue des pâtures

### DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

- M et M<sup>me</sup> WIRTZ Patrick : mise en place d'un mur de soutènement - Impasse de l'Etang
- M<sup>me</sup> SCHULTZ Agnès : mise en place de capteurs solaires - 13 rue du Moersbach
- M BIHL Jean : création d'une marquise - 5 rue du Moersbach
- M KARM André : réfection de la façade - 14 rue de la Synagogue
- M<sup>me</sup> JELSCH et Consort : mise en place d'un garage - 21 rue Principale
- M IDIRI Salem : mise en place d'une clôture - 17 rue Principale
- M BAUER Vivian : mise en place d'une clôture - 12 rue des Mérovingiens
- M<sup>me</sup> WILHELM et ROUHIER : mise en place d'un abri de jardin - 5 Impasse des Peupliers
- M PASSARO et BRAND : modifications et création d'ouvertures, création d'un parking, ajout de bardage et suppression de la clôture - 21 rue Principale
- M SCHLEICHER Bertrand : création d'un abri bois et réserve à bois - rue du Vignoble
- M HEIM Georges : mise en place de panneaux photovoltaïques et réfection de la façade - 8 rue des Jardins
- M HARTMANN Michel : mise en place d'un carport



### Dans quel cas doit-on recourir à un architecte ?

**La demande de permis de construire ne peut être instruite que si la personne désirant entreprendre des travaux a fait appel à un architecte pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande de permis.**

Toutefois, le recours à un architecte n'est pas obligatoire pour les particuliers ou les exploitations agricoles qui déclarent vouloir édifier ou modifier pour elles-mêmes :

- une construction à usage autre qu'agricole (par exemple, une maison individuelle) dont la surface de plancher n'excède pas 150 m<sup>2</sup>,
- une construction à usage agricole dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m<sup>2</sup>,
- des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 m et dont à la fois la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m<sup>2</sup>.

Les demandeurs d'un permis de construire sont tenus de recourir à un architecte pour les projets de travaux sur construction existante conduisant soit la surface de plancher, soit l'emprise au sol de l'ensemble à dépasser l'un de ces plafonds.

Il est possible d'obtenir gratuitement des conseils auprès d'un architecte du conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) ou du service urbanisme de la commune où est situé le terrain.

Il est également possible de faire volontairement appel à un architecte lorsque celui-ci n'est pas obligatoire.



## DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

- SCI Marie Christine à SCI LDP - 5 rue des Grains
- Sovia à M et Mme SITTER Michaël - rue des Pâtures
- M et M<sup>me</sup> OBERDORF Matthieu à M PREZIOSO et M<sup>me</sup> RAYDELET - 4 impasse des peupliers
- M BOURIQUET, Mme REINHARDT à Mme WEIGEL Virginie - 87 rue Principale
- SOVIA à M INTERING et Mme LIM - rue des Pâtures
- M PILERI Sandro à SCI Les Moulins, appartements et garages - rue des Faisans
- SOVIA à M et M<sup>me</sup> WYBRECHT Denis, terrain - rue du Panorama
- Mme HESS Audrey à M et M<sup>me</sup> DONISCHAL Jean-Claude, maison d'habitation - 14 rue du Vignoble
- Consorts GOEPFERT à SCCV NATURA - 21 rue principale
- M BITZBERGER Jean-Marie à Mme FONTAINE Marie-Antoinette, maison d'habitation - 37 rue principale
- M SCHIRMER Noël à Messieurs POTHIN et DRID, maison d'habitation - 45 rue Principale
- M et M<sup>me</sup> LOCHERER à M et M<sup>me</sup> DEL FRARI, maison d'habitation - 17 rue de la Colline
- M et M<sup>me</sup> KELLER à M et M<sup>me</sup> DESCHAMPS, maison d'habitation - 3 rue des Acacias
- Consorts GOEPFERT à M et M<sup>me</sup> PASSARO et M et M<sup>me</sup> BRAND maison d'habitation - 21 rue principale
- SOVIA à M et M<sup>me</sup> SPIGA, terrain - rue du Panorama
- VF Conseil à M et M<sup>me</sup> MANGOLD Cédric, maison d'habitation - 17 rue de l'Eglise

## PERMIS DE DÉMOLIR

- Hervé BILLON : démolition des bâtiments - 6 rue Principale

## ÉTAT CIVIL

### MARIAGE

- Le 20 octobre 2018 : FRIADT Pierre Henri Gérard et HEIM Anaïs, domiciliés à ALTKIRCH.

### DÉCÈS

- Le 6 Février 2018, Marie Anne Rose SCHUELLER veuve WETZIG, 8, rue du Meunier
- Le 8 Février 2018, Léontine Frida OSWALD veuve SPIESS, 6a, rue du Moersbach
- Le 10 avril 2018, Jean-Claude Joseph GIEGEL, 20 rue du Moersbach
- Le 22 novembre 2018, Jeanine Françoise BOUCHET veuve SOLDERMANN, 10 rue des Faisans
- Le 31 décembre 2018, Gabrielle Angèle KESSLER épouse KREBER, 16, rue de Galfingue

### NAISSANCES

- Le 21/03/2018, PANIGHINI Paul, Richard, 4, rue des Pâtures
- Le 06/04/2018, ALBEL Charly, Johann, Marcel, 35, rue Principale
- Le 26/05/2018, LORSOM Clémence, Claire, Marie, 4, rue des Jardins
- Le 12/06/2018, OZALP Atila, 9, rue des Grains
- Le 16/06/2018, JUNG Stélio, 3, rue du Moersbach
- Le 17/06/2018, BURGART Adam, Mathieu, 16, rue des Mérovingiens
- Le 03/10/2018, ABEGG Elisa, Kate, Augustine, 3, rue des Romains
- Le 30/12/2018, DOENLEN Athur, Jean-Marie, Jean-Marc, 18 rue Principale



## ZOOM SUR : Les démarches administratives en cas de décès d'un proche

**Lors du décès d'un proche, certaines démarches doivent être effectuées rapidement (organisation des obsèques notamment). Dans les semaines qui suivent, il faut informer les différents organismes concernés par le décès, avant de déclencher le règlement de la succession.**

- **Dans les 24 heures : constat et déclaration du décès :** Faites constater le décès par un médecin qui établira le certificat de décès. En cas de décès dans un établissement de santé (hôpital ou maison médicalisée), le personnel s'en charge. Vous pouvez demander à accéder au dossier médical du défunt, dans certains cas. **Attention :** en cas de mort violente (accident, suicide, ...), il est nécessaire d'avertir le commissariat de police ou la gendarmerie.
- **Dans les 6 jours : les obsèques :** En fonction des dernières volontés du défunt, précisez la façon dont se déroulera l'inhumation ou la crémation : convoi, mise en bière, transport du corps, cérémonies, ... En cas de désaccord entre vous et les autres proches du défunt sur les obsèques, vous pouvez saisir le tribunal d'instance. Vous pouvez demander à prélever les frais relatifs aux obsèques sur le compte bancaire du défunt, dans la limite de 5000 €, si son solde le permet.

## JOURNÉE CITOYENNE DU 26 MAI 2018

C'est avec plus de 70 villageois que la journée citoyenne a eu lieu. A cette occasion de nombreux travaux ont pu être réalisés tels que :

- des **travaux de voirie** avec marquage au sol et jointage de pavés, mise en place de miroirs de visibilité,
- **pose de panneaux** au local des ouvrier municipaux,
- travaux au niveau de la porte de l'église avec isolation du conduit de chauffage,
- **mise en place d'un espace "jardinage"** à l'école (déplacement du portillon, accès au potager, dallage, modification du grillage),
- **plantations et nettoyage du cimetière**, réfection des bancs, pose de dallage,
- **aire de jeux** redressage des poteaux de volley, jointage des pavés, peinture des poubelles et des bancs,
- **au dépôt des pompiers** : étanchéité du balcon, remplacement des lames de bois,
- **abri bus** : réfection des peintures et pose d'une sous couche,
- **atelier bricolage** avec fabrication de nichoirs avec les enfants,
- **et un poste d'intendance** pour la préparation de la salle du foyer, avec réalisation d'un excellent repas convivial.

Un grand merci à tous d'avoir contribué à cette journée.



Journée citoyenne 2019  
25 mai !





JOURNÉE CITOYENNE DU 26 MAI 2018



*Merci  
à tous !*





## 14 février 2018, sortie au cabaret

Le 14 février 2018 l'équipe des tricoteuses avec un groupe de 49 personnes ont fait une sortie au Cabaret Royal Palace à Kirrwiller pour fêter le 10<sup>ème</sup> anniversaire du tricot club. Ce fût une journée agréable et pleine de sensation.



## *Théâtre Alsacien de Froeningen (TAF) Saison 2018 : Hirotsluschtiger Rantner !*

D'année en année, la troupe du TAF attire de plus en plus de spectateurs dans sa petite salle du foyer Ste Barbe. Petite par sa capacité à accueillir tous les amateurs de théâtre dialectal, mais grande par l'ambiance qui y règne. Seule la vague de grippe qui a sévit et les intempéries hivernales ont empêchés certains d'assister aux représentations. Mais ils ont d'ores et déjà promis de revenir en 2019.

Les acteurs ont à nouveau pu jouer sans retenue et sans complexes grâce à un scénario - imaginé à nouveau par Christiane Schultz - tenant le public en haleine et à une mise en scène des plus dynamiques :

*« Mathil Morgaschweiss dirige une agence matrimoniale d'un genre un peu particulier. Ses clients ? Uniquement des retraités, difficile à caser.*

*Alors que les affaires semblent stagner se produit l'inattendu. Sans que l'on sache pourquoi, soudainement, les candidats se bousculent. Une belle aubaine, s'il n'y avait cette étrange demande : tous exigent d'être mariés avant Noël !!! »*

Le défilé de prétendants était des plus surprenants et les acteurs se sont glissés dans la peau de chaque personnage avec talent et une grande générosité.

Le TAF vous promet une non moins joyeuse saison 2019 et se fera à nouveau un immense plaisir de vous divertir avec sa prochaine création. On n'en dévoilera pas plus... sauf les dates de la prochaine saison, à savoir les 16/3, 23/3, 24/3, 30/3, 05/04, 06/04 et 13/04.

A bientôt !



## Carnaval 2018



## 8 avril, Histoire autour de la Grande Guerre

C'est avec le groupe VIZ, que la Communauté de Commune Sundgau est venue faire une manifestation concernant la commémoration de la guerre 14/18.

La présidente de l'AMF, Christiane Schultz a réalisé des visites guidées du monument aux morts de Froeningen, le Kaffeschessaladankmol.



## *Fête de la musique le 21 juin*



L'association de l'Union Sainte Barbe a, pour l'occasion, convié Serge Macri et sa troupe The Irish Buskers pour une soirée Irlandaise ! Guinness et belle ambiance avec bon nombre de villageois.



## *Soirée tartes flambées organisée par les pompiers le 7 juillet*

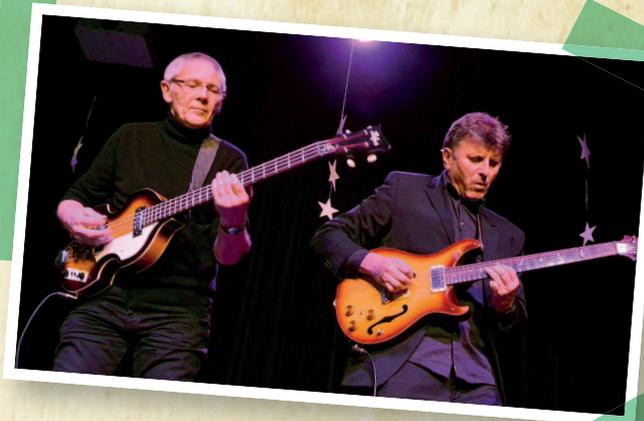


## 15 septembre : Apéro concert

Les membres du conseil municipal et l'association Union Sainte Barbe ont organisé le traditionnel apéro concert du village.

Un moment chaleureux autour du groupe Duo Dédicatio qui a animé la soirée... L'association de l'Union Sainte Barbe s'est chargée de la buvette et des tartines.

Les bénévoles sont revenus à l'association qui doit mettre en accessibilité le bâtiment du foyer.



*Commémoration  
du 11 novembre*



## *Marché de Noël les 24 et 25 novembre 2018*



Le conseil de fabrique avait son traditionnel marché de Noël les 24 et 25 novembre derniers au Foyer Sainte-Barbe. Il remercie chaleureusement aux villageois d'être venus aussi nombreux.



## *Repas des séniors le 9 décembre*



*Haut-Rhin propre*



*Manoeuvres pompiers  
du 5 novembre 2017*



# MONUMENT AUX MORTS DE FROENINGEN

## LES 95 ANS DE L'ASSOCIATION DE CONSERVATION

**Si, en cette fin d'année 2018, l'association du monument commémore le centenaire de l'Armistice, elle fête aussi le 95e anniversaire de sa création. Petit retour sur l'histoire de la deuxième plus ancienne association froeningoise, créée pour assurer la pérennité du curieux Dankmol, bâti par les villageois, au lendemain de la Grande Guerre...**

Le 11 novembre 1918, prend fin le plus effroyable des conflits de l'histoire du monde avec ses dix millions de morts et ses six millions de blessés et mutilés. Comme toutes les autres communes, Froeningen a payé le prix du sang : 24 des siens ont péri sur les champs de bataille. Une fois la paix revenue, le village porte le deuil de ses enfants tués au combat et associe, dans le souvenir, la mémoire des 34 civils décédés en exil, pendant les 33 mois d'évacuation.

Dans l'immédiat après-guerre, le besoin d'honorer ces morts privés de sépulture dans le cimetière où ils auraient dû, un jour, trouver leur dernier repos, se fait de plus en plus fort. Toutes les communes se dotent d'un monument. A Froeningen, la remise en état du village, après le départ des soldats allemands en cantonnement, impose aux autorités d'autres priorités. Aussi, le projet de l'abbé Auguste Ebenrecht, nouveau curé de la paroisse Sainte-Barbe, tombe-t-il à point nommé. Son idée ? Faire bâtir, par les habitants eux-mêmes, un site commémoratif à la mémoire de leurs disparus...

Construit sur un terrain communal, à l'ombre du clocher de l'église paroissiale, le monument est inauguré le 14 août 1921. Si différent de tous les autres à la ronde, il redonne des couleurs à la vie. A la fois lieu de mémoire et de piété, il devient aussitôt une attraction et draine à Froeningen de nombreux visiteurs. Aussi, pour l'entretenir et gérer son succès, les bâtisseurs décident-ils de se constituer en association. C'est chose faite, le 1<sup>er</sup> décembre 1923, avec la création de la Société de conservation du monument commémoratif de Froeningen, qui deviendra officiellement propriétaire du site, le 10 avril 1925, en rachetant le terrain d'emprise à la commune.

Voilà pourquoi, Froeningen, contrairement aux autres collectivités, possède, aujourd'hui encore, non pas un monument communal, mais un monument associatif, entretenu et fleuri par des bénévoles.

En 1924/25, la Société de conservation complète l'aménagement, en installant une fontaine à proximité. Le « Brunnamann », l'homme cracheur d'eau, permet d'arroser les fleurs du Dankmol et les tombes du cimetière attenant, mais il rend aussi d'éminents services aux riverains qui, jusque-là, devaient aller remplir leurs seaux d'eau dans le bas du village.

### Association dissoute par les nazis en 1940

L'association, qui s'autofinance grâce à des dons et à la vente de milliers de cartes postales, remplit sa mission jusqu'à la Seconde Guerre mondiale et sa dissolution, en 1940, par les nazis.

Bien que rétablie dans ses droits en 1946, elle ne se relèvera pas de cette sinistre parenthèse de cinq ans. Si le monument a échappé à la destruction, en cachant ses symboles patriotiques et ses stèles commémoratives, le comité sort, quant à lui, moribond de la période d'annexion de fait au 3<sup>e</sup> Reich, faute de renouvellement. Le 20 octobre 1951, les rescapés ne voient d'autre issue que de « déposer toute fonction officielle » et de confier le monument à la commune. Les 4000 F encore disponibles sont utilisés pour le remettre en état avant le Jour des morts. C'en est apparemment fini de l'association...

La commission communale de rénovation, créée le 29 avril 1953, restera lettre morte. Le Dankmol se dégrade inexorablement. Les menus travaux d'entretien réalisés chaque année avant le 11 Novembre n'y changeront rien. Si une souscription est finalement lancée, en vue d'une éventuelle restauration, l'argent réuni permettra tout juste de financer la stèle à la mémoire des Malgré Nous, installée le 10 mai 1959.

### Un comité de rénovation en 1984

Le monument, à l'origine si lumineux, n'est décidément plus visible aux yeux des Froeningois. Il faudra attendre que quelqu'un d'extérieur pose sur lui un regard neuf. Originaire de Mulhouse, l'adjoint Antoine Winninger prendra les choses en main, en 1984. Ignorant tout de l'histoire du Dankmol, il reproduit, sans le savoir, le même schéma que le curé Ebenrecht, 65 ans plus tôt...

Il lance un SOS au conseil municipal, en appelle à la population et constitue un comité de rénovation, structure informelle, dont le maire Gilbert Spiess prendra la présidence. Sous l'impulsion de l'adjoint, des bénévoles se mobilisent, les uns pour trouver des sources de financement, les autres pour travailler sur le site à remettre en état le vieux monument que d'aucuns voulaient purement et simplement raser.

### Renaissance après 40 ans de sommeil

En 1991, une fois le sauvetage assuré, Antoine Winninger et son équipe décident de remplacer le comité de rénovation, créé dans l'urgence, par une vraie association, pour pérenniser la mobilisation et éviter que l'histoire ne se répète. Quelle n'est pas leur surprise d'apprendre que cette association existe depuis 1923 et qu'il suffit de la remettre sur les rails ! C'est ainsi, qu'après quarante années de sommeil, l'ancienne Société de conservation, jamais dissoute, renaît de ses cendres, sous l'appellation d'Association pour la conservation du monument aux morts

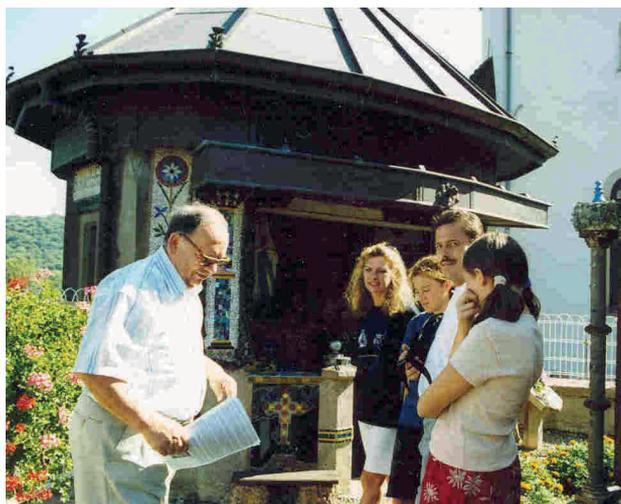
de Froeningen, avec des statuts dépoussiérés. Son but ? Entretien et mettre en valeur les ouvrages avec, à terme, un objectif plus ambitieux : la restauration du site.

En 2003, une nouvelle modification introduit la notion de « culture du devoir de mémoire », pour pallier la disparition des derniers acteurs des conflits mondiaux. Par l'histoire qu'il raconte, le monument se substitue, peu à peu, aux témoins directs comme vecteur de transmission de la mémoire. L'association prend très à cœur cet aspect de sa mission et multiplie les actions : interventions auprès des écoliers, conférences, expositions, participation aux journées du patrimoine, visites guidées, réalisation de plaquettes, publication d'articles dans la presse, émissions TV et radio... Sa dernière action en date, à l'occasion du centenaire de l'Armistice : la réalisation et la diffusion, dans le village, d'une brochure évoquant la vie à Froeningen du temps de la Grande Guerre.

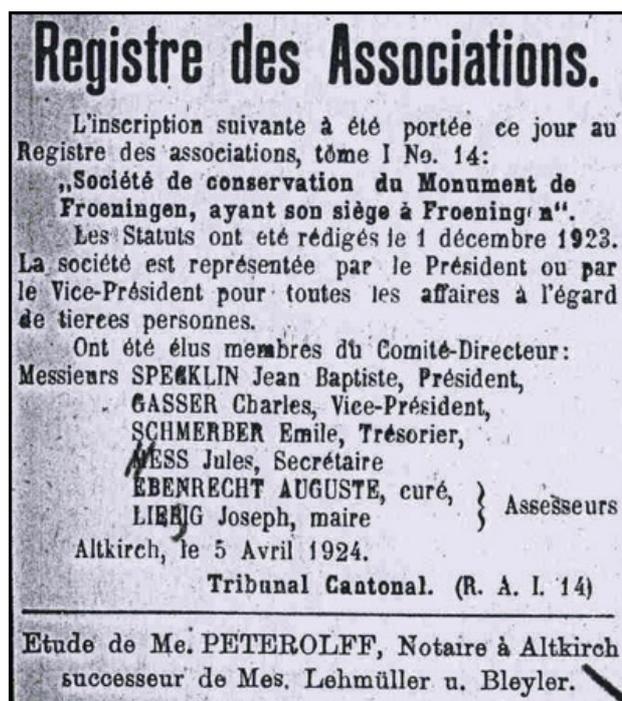
Le monument en lui-même n'en est pas, pour autant, oublié. En 2010, l'AMF signe, avec la Fondation du Patrimoine, une convention de souscription jetant les bases de la première rénovation complète du site. Echelonnés sur quatre ans, les travaux trouvent leur aboutissement, le 25 septembre 2016, lors de l'inauguration solennelle du monument restauré.

En 2019, l'association projette de remettre en état la fontaine enchâssée dans le mur du presbytère avec, notamment, le soutien du Cercle des mécènes du Sundgau.

Christiane SCHULTZ



Antoine Winninger, lors des Journées du Patrimoine 2003. C'est lui qui a sonné la mobilisation pour sauver le monument, en 1984, avant de prendre la tête de l'association, en 1991.



L'annonce légale parue le 23 avril 1924, dans le Journal du Sundgau, actant la création de l'association fondée le 1er décembre 1923.

## LA RÉSERVE INTERCOMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE - RISC

**Les communes de Froeningen, Hochstatt et Zillisheim sont soumises aux risques d'Incendies, et potentiellement d'Inondations. Par ailleurs, l'actualité récente, montre bien que personne n'est à l'abri d'une situation de catastrophe naturelle ou de crise.**

Les services de secours et les communes (sous la responsabilité des Maires) doivent s'organiser pour faire face aux besoins de la population.

Chaque commune, et en premier lieu son Maire, est responsable de l'évaluation de la situation et du soutien à apporter aux populations sinistrées.

Assisté par les conseillers municipaux et le personnel communal, le Maire n'est pourtant pas toujours en mesure, faute de préparation et notamment de possibilités d'encadrement, d'engager les bonnes volontés qui se présentent spontanément pour contribuer à la réponse.

La Réserve Intercommunale de Sécurité Civile (RISC), composée de volontaires recensés, est chargée d'apporter son concours au Maire dans les situations de crise, comme dans le rétablissement post-accidentel des activités.

Dans une situation de crise, la solidarité s'organise naturellement mais pas toujours de façon coordonnée. La création d'une Réserve permet d'anticiper l'organisation de cette solidarité en fonction des risques connus et identifiés dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) notamment.

Elle participe ainsi au soutien et à l'assistance aux populations et apporte un appui logistique dans les différentes phases d'une crise.

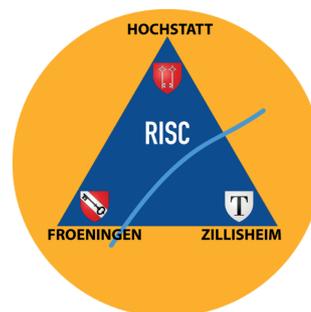
Les volontaires de la Réserve contribuent également à la prévention et à la préparation des populations.

Les activités de la Réserve s'insèrent dans le cadre des compétences communales et celle-ci ne vise en aucune manière à se substituer aux missions du Centre de Première Intervention Intercommunal de Froeningen-Hochstatt-Zillisheim ainsi qu'aux services du SDIS.

La Réserve Intercommunale de Sécurité Civile de Froeningen-Hochstatt-Zillisheim, agit ainsi de façon complémentaire aux actions de ces services et des associations de Sécurité Civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

### Rejoignez-nous dans cette Réserve...

Nous organiserons prochainement une réunion d'information sur le sujet. En attendant, celles et ceux qui sont intéressés par cette activité peuvent d'ores et déjà venir s'inscrire en Mairie ou par mail : [mairie.froeningen@wanadoo.fr](mailto:mairie.froeningen@wanadoo.fr)



**Rédaction :** un grand merci à tous les rédacteurs d'avoir permis la réalisation de ce bulletin d'information communal

**Mise en page :** Milaine NOEPEL [www.milainenoepel.fr](http://www.milainenoepel.fr)

**Impression :** Commune de Froeningen

**Diffusion :** Commune de Froeningen

Vos questions, remarques, suggestions sont les bienvenues !